

Paris, le 26 août 2013

À l'attention de M. le Maire de Paris,
Président du Conseil Général

Objet : préavis de grève du 3 au 9 septembre 2013

Monsieur le Président du Conseil Général, Monsieur le Maire

Sud Éducation a l'honneur de déposer auprès de vous, conformément à la législation en vigueur, un préavis de grève couvrant l'ensemble des personnels du secteur de l'éducation relevant du Conseil Général et de la Ville pour **des arrêts de travail d'une heure à vingt-quatre heures* du 3 au 9 septembre 2013.**

Ils entendent manifester contre les sureffectifs , le manque de personnel, les conditions de travail qui se détériorent et réclament des postes.

Soyez assuré, Monsieur le Président, Monsieur le Maire, de notre attachement au service public.

Le Secrétaire Général de SUD-Éducation Paris

Aurélien Boudon

** « en ce qui concerne le décompte du temps de service non fait, la jurisprudence considère qu'en l'absence de règles législatives propres à la fonction publique territoriale la retenue sur la rémunération doit être strictement proportionnelle à la durée du service non fait » (CAA de Nancy, 31 mai 2001, département de la Moselle)*